

CORONAVIRUS

MODALITES DE PRISE EN CHARGE

DES ENFANTS DES PERSONNES INDISPENSABLES A LA GESTION DE CRISE

>>>> Communication cellule de crise de Valserhône - Dimanche 15 mars 2020 à 13h00

Suite à l'annonce du Chef de l'Etat de la fermeture des crèches et établissements scolaires, la commune de Valserhône met en oeuvre les directives gouvernementales afin d'accueillir dès lundi 16 mars dans les crèches et écoles, les enfants des professionnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire **ET QUI N'ONT PAS D'AUTRE SOLUTION DE GARDE.**

Liste des catégories des professionnels concernés par cette mesure

- >> Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
 - >> Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
 - >> Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
 - >> Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Cette liste pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables.

Sont concernés par cet accueil spécifique, les élèves scolarisés à l'école maternelle, élémentaire et au collège et également dans les crèches. Ils seront accueillis dans leur lieu de scolarisation ou de garde habituels.

Justificatif à présenter à l'entrée de l'établissement

- >> Les enfants seront admis dès lors que leurs parents présenteront leur carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.
- >> S'agissant des personnels assurant la gestion de crise dans les ARS et préfecture, ils présenteront une attestation de l'ARS ou de la préfecture.
- >> **Pour les enfants accueillis en crèche, présenter en complément le carnet de santé de l'enfant et le livret de famille.**
Sans ces justificatifs, aucun enfant ne pourra être accueilli.

Organisation à Valserhône

- >> **Pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise, de 0 à 5 ans NON SCOLARISES :**
Accueil unique au multi-accueil « Les mille pattes » - 6 rue Berlioz – Bellegarde – Valserhône – de 7h30 à 18h30.
Les enfants sont pris en charge par le personnel municipal habituel de la structure.
- >> **Pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise, scolarisés en primaire à Valserhône :**
 - Prise en charge dans leur école habituelle, aux horaires habituels.
 - Les temps péri-scolaires (garderies et cantine) fonctionneront aux horaires habituels. Prise en charge par les personnels municipaux.
 - Attention : pour le lundi 16 mars : prévoir un repas froid et pratique à manger dans l'école.
 - Pendant les horaires scolaires, prise en charge des enfants par des enseignants.

Un point d'information sur ces accueils sera réalisé lundi 16 mars dans la journée par la cellule de crise et le dispositif sera adapté en fonction de l'évolution de la situation

Régis PETIT
Maire de Valserhône

>>>> Prochaine communication cellule de crise de Valserhône - Dimanche 15 mars 2020 à 17h30